

# République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'industrie et  
des mines

Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique



## Convention de Partenariat

Entre

Direction de l'industrie et des mines-ElTarf

D'une part, et

Université Chadli Bendjedid - ElTarf

D'autre part,

**Année universitaire 2017-2018**

## **Préambule :**

Depuis la libéralisation de l'économie mondiale et la mondialisation des systèmes et des procédés, le monde économique a connu des transformations qui se sont traduites par une forte concurrence dans la production mondiale. Ainsi, des défis majeurs doivent être relevés aujourd'hui dans le domaine de l'investissement.

Ces défis ont imposé la création de mécanismes similaires pour encourager et stimuler l'investissement ainsi que la réhabilitation des institutions, afin d'élaborer une stratégie future pour affronter le marché et ses méthodes de production, de coût et de qualité.

À cet égard, l'Université est considérée comme le plus important espace et l'un des piliers de la stratégie sectorielle dans de nombreux domaines tels que l'amélioration de la compétitivité et l'exploitation de la recherche scientifique, technique et technologique dans les différents domaines d'investissement. Les ressources humaines sont également la clé du succès de toute institution si elles sont orientées dans la bonne direction, soutenues et motivées afin d'atteindre l'efficacité en fonction de la nature de leur travail, tel que requis par la phase de développement des compétences, de mise en évidence des capacités et d'activation des énergies.

La présence de ces compétences humaines qualifiées capables de diriger et de relancer l'activité économique dans la wilaya d'El Tarf, distinguée par sa localisation géographique, sa position stratégique, l'abondance de ses ressources naturelles et son climat modéré, ainsi que ses installations de base, constituent un domaine prometteur et un espace substantiel pour créer un développement réel et important.

Il est donc digne de notre part de mettre cette attention sur des ressources humaines qualifiées et de vouloir investir pour réaliser ses ambitions et élargir et diversifier la base de production de la wilaya.

Ce travail nécessite des efforts concertés, tout en consolidant les principes de consultation, de coordination et de coopération entre le secteur de l'industrie et des mines et le secteur de l'enseignement supérieur représenté par l'Université, afin de réaliser les objectifs de ce projet.

En conséquence, il a été convenu que :

### **Article 1 :**

Cet accord vise à établir un cadre de concertation, de coopération et de coordination entre la Direction de l'Industrie et des Mines et l'Université Chadli Bendjedid – El Tarf dans le domaine de la promotion et de la promotion des investissements dans la wilaya.

### **Article 2 :**

Les parties conviennent de former une commission mixte entre les deux secteurs qui :

1. recherche et sélectionne des mémoires de fin d'études éligibles pour créer de nouveaux projets selon différentes activités ;
2. prépare la liste finale qui comprend une banque d'informations de chaque mémoire et sera placée auprès de la commission ;
3. communiquer avec les propriétaires des mémoires de fin d'études admissibles afin de les encourager et de les motiver à faire aboutir leurs projets.

4. La commission veille à ce que la mise en œuvre des dispositions du présent accord soit concrétisée et fasse l'objet d'un suivi.

### **Article 3 :**

Les parties conviennent de :

1. communiquer avec les institutions bancaires de la wilaya et les sensibiliser à l'importance du processus et travailler pour le faire réussir ;
2. contacter le Fonds de Garantie des Crédits à la PME (FGAR) pour garantir les prêts accordés ;
3. préparer un accord-cadre qui sera conclu entre la Direction de l'Industrie et des Mines, l'Université de Chadli Bendjedidi - El Tarf, les banques et le FGAR.

### **Article 4 :**

Les parties entreprendront les procédures d'accompagnement et de soutien pour les groupes souhaitant établir des nouveaux projets selon ce qui suit :

1. dispenser de formation pour les groupes souhaitant créer de nouveaux projets sous la supervision d'un cadre qualifié du secteur de l'industrie et des mines de la wilaya, y compris les domaines suivants :
  - Création d'un nouveau projet d'investissement ;
  - Traitement avec les entités et les départements impliqués dans l'investissement ;
  - Préparation de dossier technique et administratif ;
2. effectuer des stages dans le domaine de la gestion d'entreprise par des experts économiques spécialisés ;
3. orienter les meneurs de projets à bénéficier des mécanismes de soutien disponibles dans la wilaya (ANSEJ, ANDI, CNAC, ANJEM, etc.) ;
4. accompagner les nouveaux entrepreneurs à toutes les étapes de leur création ;
5. contacter les organismes et directions concernés par l'investissement pour concrétiser les différentes activités avec gain de temps et moins d'efforts.

### **Article 5 :**

Les deux parties dispenseront des formations au profit des étudiants qui obtiendront leurs diplômes (fin de cycle), notamment:

1. comment créer un nouveau projet ;
2. comment préparer le dossier administratif et technique du projet ;
3. offrir des formations dans le domaine de la gestion de l'entreprise ;
4. travailler sur la consolidation de la culture d'investissement parmi les étudiants.

### **Article 6 :**

Les deux parties travailleront sur :

1. la valorisation de la recherche scientifique et de leur exploitation au service et dans le développement de l'investissement dans la wilaya ;
2. la motivation et l'encouragement de l'établissement de projet de recherche liés à l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles dans la wilaya.

**Article 7 :**

Contribuer à l'évaluation des compétences et des innovations scientifiques et technologiques et fournir les outils et les conditions nécessaires à la création d'un observatoire de l'innovation technologique et de la recherche scientifique à l'Université de Chadli Bendjedid – El Tarf.

**Article 8 :**

Les deux parties organiseront des portes ouvertes sur le rôle de la recherche scientifique et technologique dans le développement du secteur industriel et des mines afin d'intégrer les étudiants universitaires dans le domaine de l'investissement.

**Article 9 :**

Le présent Accord est conclu pour une période de cinq (05) ans renouvelable et entrera en vigueur à la date de sa signature. Il pourra, en outre, être modifié ou annulé de la même manière qu'il a été élaboré.

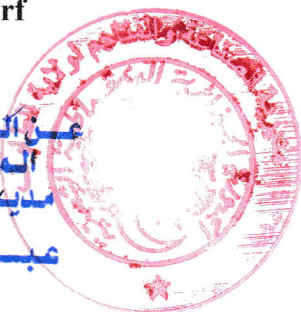
**Article 10 :**

Le présent accord est rédigé en deux langues (arabe et français) et en deux exemplaires originaux. Chaque partie est en possession d'une copie.

**El Tarf, le :**

**Directeur de l'industrie et des Mines  
De la Wilaya d'El Tarf**

عن الوزير وبالتفويض منه  
المكتبية لشؤون  
مديرية الصناعة والمناجم  
عبد الحق مزيانسي



**Recteur de l'Université Chadli  
Bendjedid – El Tarf**

